

**Bruxelles, le 3 janvier 2020  
(OR. fr)**

**5010/20**

**DIPL 1**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Thérance NTAHIRAJA en remplacement de Son Excellence Monsieur Jérémie Banigwaninzigo

---

Par lettre parvenue le 28 novembre 2019, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Thérance NTAHIRAJA comme Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Jérémie Banigwaninzigo.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur l'Ambassadeur Thérance NTAHIRAJA comme Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur l'Ambassadeur Thérance NTAHIRAJA en qualité de Chef de la Mission de la République du Burundi auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 05035/19 en date du 29 novembre 2019, a été acquis à la date du 29 décembre 2019. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.